

# Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 19 novembre 2024

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni au siège du SISPEC le 19 novembre 2024, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

**Date de la convocation :** 12/11/2024

**Date de l'affichage :** 12/11/2024

**Nombre de membres en exercice :** 23

**Nombre de membres présents :** 14

**Etaient présents :** MERCIER Jean-Claude, DOLADILLE Monique, RISSE Michel, AUBERT Julien, ROGIER Olivier, CHRISTMANN Eric, GIRARD Hervé, GOUNON Lauriane, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, FAUCUIT Georges, LAPIERRE Marie-Jeanne, LAURENT Josy, MICHEL Jean-Marc.

**Etaient excusés :** PASCAL Florent (pouvoir à Lauriane GOUNON), ECLERCY Bernard (pouvoir à Jean-Claude MERCIER), MANIFACIER Christian (pouvoir à Michel RISSE), ANDRIEU Jean-Pierre, LE ROUX Thierry, THIBON Hubert (pouvoir à Jean-Marc MICHEL).

**Etaient absents :** TOUREL Jean-Luc, PRADIER Éric, AYGLON Philippe,

Participaient à la réunion : Hervé DEWEZ RICHON, Aline LARRIEU-ARGUILLE, Nadège GERMA

Secrétaire de séance : DOLADILLE Monique

### **Objet : Adhésion au syndicat mixte NUMERIAN CS202411017**

Le Président informe l'assemblée que ce point n'est pas à l'ordre du jour et qu'il convient de l'ajouter ce qui est validé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vu, les statuts du Syndicat Mixte Numérien (arrêté préfectoral N°07-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023),

Préambule :

Le Président informe le Comité Syndical du projet d'adhésion au Syndicat Mixte Numérien dont les statuts ont été fixés par arrêté préfectoral N°07-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023.

Il expose l'objet de Numérien en tant qu'Opérateur Public de Services Numériques (OPSN) intervenant en Ardèche et dans la Drôme au service des territoires.

Il donne lecture des statuts du Syndicat Mixte Numérien ainsi que des conditions d'adhésions.

Pour les syndicats, la cotisation annuelle à Numérien se calcule sur la base du nombre d'équivalent temps plein. La cotisation annuelle du SISPEC se chiffrerait donc à 400 € pour 15 agents.

L'adhésion ouvre droit à :

- Un accès gratuit aux services dits « de base » (qui ont vocation à évoluer toujours favorablement aux adhérents en nombre de services prévus et en qualité de services).
- Un accès à l'ensemble du catalogue de services, autres que les services « de base ».

Il est précisé que les non-adhérents souhaitant bénéficier de ce catalogue de services se voit appliquer une majoration de 50%.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide l'adhésion du SISPEC au Syndicat Mixte Numérien,
- Charge le Président de faire une demande d'adhésion auprès de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Numérien.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme à Les Vans,  
Le Président,  
Jean-Marc MICHEL.

